

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

de
la

NovaTaste Switzerland AG

Marktstrasse 34
9244 Niederuzwil,
Suisse
CHE-107.264.345

ci-après dénommée « **NovaTaste** ».

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») s'appliquent à toutes les livraisons et prestations actuelles et futures fournies par NovaTaste à l'acheteur, même si ces livraisons ou autres prestations sont effectuées par NovaTaste sans utilisation ni référence expresse aux présentes CGV.

En passant commande ou, au plus tard, à la réception de la marchandise ou de la prestation, l'acheteur accepte les présentes CGV. Tout accord divergent nécessite l'accord écrit de NovaTaste.

Les conditions contractuelles divergentes de l'acheteur ne sont contraignantes qu'avec l'accord écrit exprès de NovaTaste. L'envoi d'une confirmation de commande par NovaTaste ne vaut en aucun cas acceptation des conditions contractuelles de l'acheteur.

Les droits dont NovaTaste dispose en vertu des dispositions légales ou d'autres accords allant au-delà des présentes CGV ne sont pas affectés par celles-ci.

2. Conclusion du contrat

Les offres de NovaTaste sont sans engagement et ne constituent pas des offres fermes. Les commandes de l'acheteur ne sont acceptées qu'après confirmation écrite de la commande par NovaTaste ou lors de la livraison ou de la prestation.

Les informations et illustrations figurant dans les brochures ou documents similaires et fournies avec une offre ne sont contraignantes que si elles sont expressément désignées comme telles. Les légères divergences entre l'objet livré et la description figurant dans l'offre sont réputées acceptées et n'affectent pas l'exécution du contrat, dans la mesure où ces divergences sont raisonnables pour l'acheteur. Cela s'applique en particulier aux modifications et améliorations visant à favoriser le progrès technique.

3. Prix

Sauf accord particulier, les prix s'entendent départ usine et n'incluent pas les frais d'expédition, d'emballage, d'assurance, les taxes, droits de douane ou autres redevances. Les frais, assurances, taxes, droits de douane et redevances éventuellement applicables seront facturés séparément. La TVA est indiquée séparément sur la facture.

Les prix indiqués dans les listes de prix sont sans engagement. L'inscription du prix catalogue en vigueur à la date de la commande dans un bon de commande ou une confirmation de commande ne vaut pas accord sur un prix fixe. En cas d'augmentation des prix,

supérieur à 10 %, l'acheteur est en droit de résilier le contrat dans cette mesure. À la demande de NovaTaste, l'acheteur indiquera sans délai s'il entend faire usage de son droit de résiliation.

4. Facturation et conditions de paiement

Les factures de NovaTaste sont payables dans les dix jours nets à compter de la date de facturation.

En cas de retard de paiement de la part de l'acheteur, NovaTaste est en droit de réclamer des intérêts moratoires au taux prévu par la loi (art. 104 CO). Les frais de relance, de recouvrement et autres frais liés au recouvrement des créances non réglées dans les délais sont à la charge de l'acheteur.

Si l'acheteur est en retard de paiement d'une somme due, si un chèque ou un billet à ordre émis par lui n'est pas honoré, si une procédure de faillite est ouverte à l'encontre de l'entreprise de l'acheteur ou si une demande d'ouverture d'une procédure de faillite est rejetée faute d'actifs, ou encore si d'autres faits sont portés à la connaissance du vendeur et indiquent une détérioration significative de la situation financière de l'acheteur, si l'entreprise de l'acheteur est liquidée ou si des poursuites non négligeables parties de son actifs, ou s'il existe, pour d'autres raisons, des doutes sérieux quant à la solvabilité ou à la volonté de paiement de l'acheteur, NovaTaste est alors en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les factures en souffrance, même si des chèques ou des lettres de change ont déjà été remis à cet effet, ainsi que d'exiger un paiement anticipé pour toutes les livraisons encore en attente ou, sous réserve des autres droits dont NovaTaste dispose en vertu du contrat, de résilier celui-ci en fixant un délai raisonnable. L'acheteur peut éviter l'exercice de ces droits en fournissant une garantie acceptable pour NovaTaste.

Tous les paiements doivent être effectués sans frais et sans déduction, sauf accord contraire écrit ; en particulier, tous les frais de virement, de chèque, de lettre de change ainsi que toutes les taxes sont à la charge de l'acheteur. Les paiements ne peuvent être effectués avec effet libératoire qu'à NovaTaste ou à des représentants de la société de livraison munis d'une procuration de recouvrement établie en bonne et due forme. Les paiements ne sont réputés effectués que si le montant correspondant est irrévocablement crédité sur le compte bancaire de NovaTaste ou parvient directement à NovaTaste. Les paiements sont toujours imputés en premier lieu sur les frais (frais de relance, frais de justice, etc.), puis sur les intérêts et enfin sur le capital, et ce à raison de la dette la plus ancienne. Toute instruction contraire du débiteur est sans effet.

L'acceptation des lettres de change et des chèques n'a lieu, dans tous les cas, qu'à titre de paiement. L'effet libératoire ne prend effet que lorsque le montant correspondant est irrévocablement crédité sur le compte de NovaTaste. Aucune remise n'est accordée en cas de paiement par lettre de change. NovaTaste peut refuser, sans avoir à en indiquer les motifs, les paiements proposés par chèque ou lettre de change.

5. Interdiction de cession

Toute cession des créances éventuelles de l'acheteur à l'encontre de NovaTaste est interdite sans l'accord écrit préalable de NovaTaste.

6. Livraison et transfert des risques

NovaTaste est en droit d'effectuer des livraisons partielles, sauf accord contraire écrit. Chaque livraison partielle est considérée comme une transaction distincte et peut faire l'objet d'une facturation séparée par NovaTaste. Un écart de livraison (en plus ou en moins) ne dépassant pas 10 % de la quantité commandée pour les épices et les principes actifs est considéré comme une exécution de la commande.

Le transfert des risques s'effectue au cas par cas conformément aux INCOTERMS convenus. En l'absence d'accord à ce sujet, le risque est transféré à l'acheteur dès que l'envoi a été remis au transporteur ou a quitté l'entrepôt de NovaTaste en vue de son expédition. Si l'expédition est retardée à la demande de l'acheteur, le risque lui est transféré dès la notification de la disponibilité pour l'expédition.

NovaTaste n'assume aucune garantie et décline toute responsabilité quant au transport ou au choix des personnes chargées de celui-ci.

Le risque est en tout état de cause transféré à l'acheteur dès l'expédition, même si une livraison franco de port a été convenue. Si l'expédition est retardée pour des raisons imputables à l'acheteur ou à ses auxiliaires d'exécution, le risque est transféré à l'acheteur dès la mise à disposition de la marchandise. En cas de retard dans la réception, NovaTaste est en droit – sous réserve des autres droits qui lui reviennent – d'exiger de l'acheteur le remboursement du préjudice qui en résulte, y compris les frais supplémentaires (par exemple, les frais de stockage).

Si la condition « ex works » (EXW) a été convenue, NovaTaste met à disposition, au cas par cas et à la demande de l'acheteur, du personnel auxiliaire afin d'assurer un chargement rapide. L'intervention de ce personnel auxiliaire est gratuite et s'effectue aux risques et périls de l'acheteur.

La version des INCOTERMS applicable est en principe celle des INCOTERMS® 2020.

Les dates de livraison sont indiquées à titre indicatif. Le non-respect des délais de livraison ne donne droit à l'acheteur de faire valoir les droits qui lui reviennent légalement que si NovaTaste n'effectue pas la livraison ou la prestation malgré la fixation par écrit d'un délai supplémentaire raisonnable. Le délai de livraison est respecté si les produits ont quitté l'usine avant son expiration ou si NovaTaste a notifié que les produits sont prêts à être enlevés ou expédiés. Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement par toutes les circonstances indépendantes de la volonté des parties, telles que l'approvisionnement tardif par d'éventuels fournisseurs en amont, les cas de force majeure, les interventions des autorités, les retards de transport et de dédouanement, les dommages liés au transport, les pénuries d'énergie et de matières premières et les conflits sociaux. Si les délais et dates de livraison n'ont pas été convenus par écrit, NovaTaste n'assume aucune garantie ni responsabilité quant à leur respect.

7. Réserve de propriété

Jusqu'au règlement de toutes les créances que NovaTaste détient ou détiendra à l'avenir à l'encontre de l'acheteur, pour quelque motif juridique que ce soit, les garanties suivantes sont accordées à NovaTaste, que celle-ci libérera sur demande (à sa discrétion) dans la mesure où leur valeur dépasse durablement les créances de plus de 10 %. L'évaluation se fonde sur la valeur facturée des produits soumis à la réserve de propriété et sur la valeur nominale des créances.

La marchandise reste la propriété de NovaTaste. NovaTaste est en droit, jusqu'au règlement de toutes les créances pour lesquelles l'acheteur est en retard de paiement, d'inscrire la réserve de propriété sur les produits conformément à l'art. 715 du Code civil suisse (ZGB) dans le registre des réserves de propriété au siège social

au nom de l'acheteur. L'acheteur s'efforcera, en toute bonne foi, de faire en sorte que l'inscription correspondante puisse être effectuée dans le registre de la réserve de propriété.

Si la (co-)propriété de NovaTaste s'éteint par transformation, mélange ou assemblage, il est d'ores et déjà convenu que la (co-)propriété de l'acheteur sur le bien unitaire est transférée à NovaTaste au prorata de sa valeur (valeur facturée). L'acheteur conserve gratuitement la (co-)propriété de NovaTaste. Les marchandises sur lesquelles NovaTaste détient une (co-)propriété sont ci-après désignées comme « marchandises sous réserve de propriété ».

L'acheteur est autorisé à transformer et à vendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre d'une activité commerciale régulière, tant qu'il n'est pas en retard de paiement. Les mises en gage, les transferts de propriété à titre de garantie ou toute autre disposition mettant en péril la propriété de NovaTaste sont interdits. L'acheteur cède dès à présent à NovaTaste, à titre de garantie, l'intégralité des créances résultant de la vente ou de tout autre motif juridique (assurance, acte illicite) concernant la marchandise sous réserve de propriété (y compris toutes les créances de solde issues d'un compte courant). NovaTaste accepte dès à présent cette cession. Si une cession s'avérait irrecevable, l'acheteur donne par la présente instruction au tiers débiteur de n'effectuer d'éventuels paiements qu'à NovaTaste. NovaTaste autorise l'acheteur, à titre révocable, à recouvrer en son nom propre, pour le compte de NovaTaste, les créances qui lui ont été cédées. Les montants recouverts doivent être versés sans délai à NovaTaste. Cette autorisation de recouvrement peut être révoquée pour motif grave, notamment si l'acheteur ne s'acquitte pas correctement de ses obligations de paiement. En cas de cession globale par l'acheteur, les créances cédées à NovaTaste doivent être expressément exclues.

En cas d'intervention de tiers sur la marchandise sous réserve de propriété, notamment en cas de saisies, l'acheteur signalera la propriété de NovaTaste et en informera immédiatement NovaTaste afin que celle-ci puisse faire valoir ses droits de propriété.

En cas de manquement de l'acheteur à ses obligations contractuelles – notamment en cas de retard de paiement –, NovaTaste est en droit, sans préjudice d'autres droits, de résilier le contrat après expiration d'un délai supplémentaire raisonnable fixé par NovaTaste et d'exiger la restitution de la marchandise sous réserve de propriété. L'acheteur doit immédiatement permettre à NovaTaste ou à ses mandataires d'accéder aux produits sous réserve de propriété et les leur remettre. Après notification préalable en temps utile, NovaTaste peut valoriser autrement les produits sous réserve de propriété afin de satisfaire ses créances exigibles à l'encontre de l'acheteur.

L'acheteur est tenu d'assurer suffisamment la marchandise sous réserve de propriété. L'acheteur cède dès à présent à NovaTaste toutes les éventuelles prétentions d'assurance ou toutes les éventuelles demandes de dommages-intérêts résultant de la perte ou de la détérioration de la marchandise sous réserve de propriété.

Si, dans le cas d'une livraison à l'étranger, la réserve de propriété n'y est pas autorisée sous la forme susmentionnée, les droits de NovaTaste décrits ci-dessus se limitent à l'étendue autorisée à l'étranger. Si la réserve de propriété est subordonnée à l'inscription dans un registre des réserves de propriété, l'acheteur est tenu, sur demande, d'assister NovaTaste de bonne foi lors de l'inscription ou de fournir une garantie équivalente concernant la marchandise sous réserve de propriété.

8. Garantie

Les produits de NovaTaste sont livrés exempts de défauts de fabrication et de matériaux. En règle générale, le délai pour faire valoir les droits liés aux défauts est d'un an à compter de la livraison des produits. Par dérogation à cette règle, le délai de garantie correspond à la durée de conservation respective de la marchandise jusqu'à la date limite de consommation. NovaTaste garantit que la marchandise se trouve dans l'état convenu au moment de la remise au transporteur. Si les instructions d'utilisation de NovaTaste ne sont pas respectées, si des modifications sont apportées aux produits, si les dosages recommandés par NovaTaste ne sont pas respectés ou si les applications s'écartent des spécifications d'origine, toute garantie de NovaTaste devient caduque. Si l'acheteur charge NovaTaste de fabriquer des mélanges ou des formulations provenant de l'acheteur lui-même, NovaTaste n'accorde aucune garantie quant à l'aptitude à l'usage prévu par l'acheteur.

Toutes les informations fournies dans nos spécifications correspondent à l'état de nos connaissances au moment de leur publication. Nos connaissances concernant la composition de nos produits et des matières premières utilisées reposent sur des mesures internes, des données fournies par les fournisseurs et/ou des références bibliographiques. Toutes les informations relatives à la matière première ou au mélange, à la formulation ou à la composition, ainsi qu'aux matériaux d'emballage, sont établies conformément aux lois et réglementations européennes en vigueur, notamment en matière de pureté, de classification, d'emballage, d'expédition et d'étiquetage. Les conditions d'utilisation et la législation applicable peuvent varier d'un pays à l'autre, notamment en dehors de l'UE, et évoluer au fil du temps. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit et des informations fournies dans le présent document à ses besoins, notamment en ce qui concerne la conformité à la législation en vigueur et aux autres dispositions réglementaires.

Les informations relatives aux allergènes soumis à l'obligation d'étiquetage dans nos produits se réfèrent aux ingrédients de la formulation conformément au règlement (UE) n° 1169/2011, annexe II. Le risque de contamination croisée par des allergènes est minimisé et évalué grâce à un programme complet de gestion des risques liés aux allergènes et à un processus de nettoyage validé.

En raison de la complexité de la chaîne d'approvisionnement, une contamination croisée avec des substances et des produits visés à l'annexe II du RÈGLEMENT (UE) n° 1169/2011, ou avec d'autres matières premières couramment utilisées dans le secteur, ne peut être totalement exclue. Nous ne pouvons donc pas garantir l'absence de ces substances ni affirmer que nos produits sont « exempts de » celles-ci.

L'acheteur doit signaler les défauts par écrit à NovaTaste sans délai, au plus tard dans les deux semaines suivant la réception de la marchandise livrée. Les défauts qui ne peuvent être détectés dans ce délai, même après un examen minutieux, doivent être signalés par écrit à NovaTaste dès leur découverte, au plus tard toutefois dans un délai de deux semaines à compter de la découverte du défaut. Si l'acheteur signale en temps utile que la marchandise présente un défaut, NovaTaste peut, à sa discrétion et à ses frais, exiger que

- la marchandise lui soit envoyée à des fins de vérification et, le cas échéant, de réparation, puis de renvoi à NovaTaste ;

- l'acheteur mette la marchandise à disposition et qu'un ou plusieurs collaborateurs de NovaTaste soient envoyés chez l'acheteur afin de procéder à un contrôle de la marchandise.

Si la réparation n'est pas possible ou échoue après un délai raisonnable, l'acheteur peut, à sa discrétion, exiger une réduction du prix ou demander que la marchandise soit remplacée.

En principe, les retours ne sont acceptés par NovaTaste qu'après accord préalable et autorisation expresse.

9. Responsabilité et dommages-intérêts

Toute autre prétention de l'acheteur allant au-delà de ce qui est prévu au point 8 est exclue. Cette disposition s'applique sous réserve des dispositions légales impératives à toute demande de dommages-intérêts, quel qu'en soit le fondement juridique. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de NovaTaste.

Dans la mesure où la responsabilité de NovaTaste est exclue ou limitée, cela s'applique également aux employés, salariés, représentants et aux auxiliaires d'exécution de NovaTaste.

10. Droits de propriété industrielle et droits d'auteur

Tous les graphismes et autres œuvres au sens du droit d'auteur provenant de NovaTaste, en particulier les motifs d'impression conçus par NovaTaste, sont la propriété de NovaTaste. Toute utilisation par l'acheteur ou des tiers nécessite l'accord écrit préalable de NovaTaste. NovaTaste ne saurait être tenue responsable des violations des droits de tiers, en particulier des droits d'auteur ou des droits de propriété industrielle de tiers, lorsque des documents sont fournis par l'acheteur ou lorsque NovaTaste respecte les spécifications de l'acheteur en matière de conception dans le cadre de l'exécution du contrat. NovaTaste n'est pas tenue de mener des recherches à cet égard ; la vérification correspondante incombe à l'acheteur.

Si NovaTaste fait l'objet d'une réclamation de la part de tiers en raison de l'utilisation, de l'exploitation ou de la reproduction des documents fournis par l'acheteur ou de ses spécifications, pour violation des droits de tiers, notamment des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle ou en raison d'une violation de la loi contre la concurrence déloyale, l'acheteur est tenu d'assister NovaTaste dans sa défense contre cette violation et de lui indemniser l'intégralité des dommages, y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice, que NovaTaste subit de ce fait (indemnisation intégrale).

Les ébauches, dessins au net et clichés réalisés par NovaTaste restent la propriété de NovaTaste.

11. Enveloppes de saucisses et emballages

Les boyaux à saucisses imprimés ou confectionnés sur mesure ne peuvent faire l'objet d'un retour ou d'un échange, sauf en cas de défauts de qualité justifiés de la matière première (boyau) ainsi que en cas de confection (impression, nouage, fronçage, etc.). Compte tenu des procédés d'impression utilisés, de légères variations de couleur par rapport aux couleurs d'impression spécifiées ou prévues dans le projet sont possibles et sont considérées comme une exécution conforme à la commande. Une variation de couleur est considérée comme minime si elle ne porte pas atteinte à l'objet du contrat, en particulier à l'utilisation dans le cadre des relations avec la clientèle.

Pour les fabrications sur mesure, l'acheteur s'engage à accepter également les livraisons partielles. Un excédent ou un déficit de livraison allant jusqu'à 10 % de la quantité est considéré comme une prestation conforme au contrat.

Un taux de rebut pouvant aller jusqu'à 3 % de la quantité pour toutes les boyaux de saucisses livrés à l'acheteur en tant que fabrication sur mesure est considéré comme une prestation conforme au contrat.

12. Protection des données

Les détails concernant l'étendue du traitement des données à caractère personnel de l'acheteur figurent dans la politique de confidentialité générale disponible sur notre site Internet www.novataste.com/privacy-policy.

13. Autres dispositions

Les présentes CGV et l'ensemble des relations juridiques entre l'acheteur et NovaTaste sont régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquent pas et sont expressément exclues.

Le tribunal compétent pour toutes les réclamations découlant du contrat est celui d'Uzwil, en Suisse.

Si une disposition des présentes CGV est ou devient nulle, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La clause nulle doit alors être remplacée par une nouvelle clause qui s'en rapproche le plus possible sur le plan économique.